



CONSEIL MUNICIPAL DU 1 DECEMBRE 2015

Présents : David EMERAUD, Florence PERRISSEZ, Richard TESTA, Laurent MAZARD, Amandine MAISSE, Caroline PEAUCELLE, Murièle MICHAUD, Beatrice DI RAFFAELLE THUILLIER, Stéphane VILLARD

Excusés : Pascal BLOND, Virginie SIGNOL

Secrétaire de séance : Caroline PEAUCELLE,

Ordre du jour :

✓ **Création d'un poste d'adjointe administrative 1ere classe**

Considérant la nécessité de répondre à l'accroissement de l'activité du service administratif.

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps à complet,

**Le conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité des membres présents,**

- **AUTORISE** la création d'un poste d'adjointe administrative 1^{ère} classe à temps complet;
- **DIT QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016
- **DEMANDE** au maire de prendre l'arrêté de nomination correspondant.

✓ **Personnel avancement de grade.**

Le CDG 38 a fait parvenir à la mairie un tableau d'avancement 2015. Après analyse de ces tableaux il s'avère que les informations sont pour la majorité déjà dépassées. Le secrétariat doit reprendre contact avec le CDG 38 afin de clarifier les informations.

✓ **Assurance statutaire**

Le Maire informe le conseil que le contrat détenu à ce jour avec CIGAC arrive à échéance au 31/12/2015. Il propose d'adhérer au CDG38 qui souscrit un contrat d'assurance statutaire commun à toutes les collectivités, ainsi que l'y autorise l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984. Il regroupe aujourd'hui 281 collectivités représentant, au total, 9 900 agents.

Cela n'aura pas d'impact sur le coût puisque les conditions financières sont les même que le contrat actuellement en cours.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

APPROUVE :

- L'adhésion au contrat **groupe d'assurance statutaire 2016-2019** proposé par le CDG38 à compter du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2019.

✓ **Médecine du travail CDG38**

M. le Maire, indique que la surveillance médicale des agents était assurée jusqu'à présent par le service interentreprises santé travail Nord Isère de BourgoinJallieu et propose l'adhésion à la prestation médecine préventive du service Santé Sécurité au Travail géré par le Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2016

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

- . **décide** d'adhérer à compter du 1^{ER} janvier 2016 à la prestation médecine préventive du service Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion,
- . **autorise** le Maire à signer la convention proposée en annexe,
- . **précise** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice

✓ **Convention Clara**

Le Maire propose le renouvellement de la convention fourrière passée avec la fondation CLARA

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **ACCEPTE** à l'unanimité le renouvellement de la convention CLARA pour l'année 2016

✓ **CAUE place de l'église et centre Bourg**

Un rendez-vous a eu lieu avec le CAUE, la réflexion de l'aménagement de la place de l'église ainsi que du centre Bourg est en cours. Le CAUE s'occupe du cahier des charges.

Pour le chiffrage, deux possibilités à voir avec les architectes du CAUE qui sont, soit faire appel à un programmiste, soit à un architecte paysagiste /urbain.

✓ **Réunion pêche**

Une réunion se tiendra le 3 décembre prochain en présence de Mme LEROYER et de M BALME du service ENS du conseil département de l'Isère. Elle aura pour objet la mise en place de l'association et le règlement qui sera validé début janvier.

✓ **Avancement PLU Cahier des charges**

Amandine MAISSE présente au Conseil les documents à compléter et mettre en forme pour le lancement du marché public. Les documents seront travaillés et transmis à l'ensemble du conseil pour avis.

✓ **Subvention ENS 2015**

Le Maire rappelle au conseil qu'il convient de solliciter le Département pour une subvention sur les actions ENS 2015 suivantes:

- Entretien courant
- Suivi oiseaux
- Suivi photo
- Entretien de la mare pédagogique
- Table de lecture du paysage
- Etude qualité de l'eau

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **SOLLICITE** le Département pour l'obtention d'une subvention en 2015 pour les actions ci-dessus listées ;
- **CHARGE** M. le maire de faire le nécessaire auprès du Conseil Général ;
- **AUTORISE** le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

✓ **Renonciation droit de préemption urbain**

Considérant la délibération de délégation d'attributions du Conseil municipal au maire N38/2014 en date du 13 mai 2014 et particulièrement l'article N°11 donnant pouvoir au Maire d'exercer au nom de la commune les droits de préemptions définis par le code l'urbanisme;

Considérant que le Maire est concerné par l'aliénation de la parcelle citée ci-dessous, il convient que le conseil municipal se prononce lui-même sur la renonciation au droit de préemption urbain ;

Richard TESTA 2^{ème} adjoint, donne connaissance au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître Jean Claude MILLET, Notaire à l'Isle d'Abeau, concernant l'immeuble cadastré section A n°499 et 504, d'une superficie de 10a , appartenant à M. et Mme BABOIS René et soumis au Droit de Préemption Urbain.

Après en avoir délibéré et en l'absence du Maire, le Conseil Municipal décide de **RENONCER** au droit de préemption dont dispose la commune.

✓ **Transfère de compétences partiel périscolaire CCBD**

Le Maire informe le Conseil de la délibération prise par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Balmes Dauphinoises, en date du 28 octobre 2015, pour la modification de ses statuts afin d'exercer la compétence de manière partielle la compétence périscolaire.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le transfert partiel de cette compétence à la Communauté de Communes, ainsi que sur la modification des statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

EXPRIME un avis favorable pour le transfert partiel de la compétence périscolaire et la modification des statuts de la Communauté de Communes les Balmes Dauphinoises telle que proposée ci-après, suivant délibération du Conseil Communautaire du 28 octobre 2015 :

« Au titre de ses compétences optionnelles, et de l'action sociale, sont d'intérêt communautaire :

- *Les accueils collectifs extra-scolaires ;*
- *Les activités périscolaires des mercredis à partir de 11h30 »*

✓ **Voirie**

- Les travaux de voirie sont pour le moment en attente, le dossier doit être retravaillé et déposé au département.
- Un arrêté interdisant la circulation des véhicules à moteur sur divers chemin ruraux va être pris.

Questions diverses :

Florence : Montcarra a remporté le 1^{er} prix 2015 au concours départemental des villes et village fleuris dans la catégorie des villages de moins de 1000 habitants.

Fin de séance à 22h45